Info Travail
L'actualité des relations du travail

Travail Québec

Volume 4, n° 1 – 25 mai 2007

INFO TRAVAIL est le bulletin électronique d'information du ministère du Travail produit et diffusé cinq fois l'an.

Principales nouvelles

Ministère

Le 18 avril, M. David Whissell, député d'Argenteuil, devenait le 30e ministre du Travail du Québec depuis 1931, l'année officielle de la création du Ministère. Il assume également les fonctions de ministre responsable des régions des Laurentides, de Lanaudière et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Deux nouveaux cadres font leur entrée à la Direction générale des relations du travail du Ministère. Il s'agit de Mme Joanne Barabé, nommée directrice de la médiation-conciliation, de la prévention et de l'arbitrage, à Québec, ainsi que de M. Daniel Cholette nommé, pour sa part, directeur de la médiation-conciliation et de la prévention, à Montréal.

Depuis le 1er mai, le salaire minimum a été haussé de 0,25 $ l'heure pour quelque 129 000 travailleuses et travailleurs du Québec. Il atteint donc 8 $ l'heure pour les salariés généraux et 7,25 $ l'heure pour les salariés au pourboire. Il se retrouve ainsi au même niveau que celui en vigueur présentement au Manitoba et en Ontario. Rappelons, par ailleurs, que cette dernière province s'est engagée, dans son présent budget, à le porter à 10,25 $ l'heure en 2010, par des augmentations annuelles de 0,75 $ l'heure d'ici là. Rappelons également que le salaire minimum fédéral a été aboli en 1996. Toutefois, après deux ans de travaux, soit en octobre 2006, la Commission sur l'examen des normes du travail fédéral, présidée par M. Harry W. Arthurs, préconisait le rétablissement du salaire minimum fédéral « ...en fonction du seuil de faible revenu... ». Celui-ci, dans ces conditions, était alors estimé à 10,22 $ l'heure en 2006.

Le Ministère est redevenu, depuis le 1er avril, le dépositaire officiel de documents en relations du travail telles les conventions collectives, les ententes négociées et les sentences arbitrales. Cette fonction avait suivi la Commission des relations du travail lors de sa création, en 2002, à partir du Bureau du commissaire général du travail, une entité administrative alors intégrée au Ministère.

Nouvelles des organismes

CCQ – Dans l'industrie de la construction, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (Loi R-20) encadre les relations du travail et détermine les principales dispositions du régime en vigueur dans ce grand secteur de l'économie. Les quatre conventions collectives régissant les quatre sous-secteurs de la construction arrivaient à échéance le 30 avril 2007. Des ententes de principe ont été conclues depuis lors, lesquelles courront pour une nouvelle période de trois années (échéance au 30 avril 2010). Au moment de la rédaction, les ententes restaient à être ratifiées par les parties patronales et syndicales. Celles-ci couvrent les secteurs spécifiques suivants : l'industriel, l'institutionnel et commercial, le génie civil et voirie ainsi que le secteur résidentiel. Il est à noter qu'à la suite de cette dernière ronde de négociations, les vacances de la construction seront dorénavant décalées d'une semaine, et ce, à compter de l'été 2008.

CCTM – Le nouveau président du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, M. Fernand Matteau, s'est vu décerner le prix Gérard-Tremblay à l'occasion du congrès annuel des

2007-02526/

relations industrielles, tenu sous l'égide de l'Université Laval. Ce prix prestigieux témoigne au lauréat une reconnaissance pour sa contribution exceptionnelle au développement du champ des relations industrielles.

CLP – La Commission des lésions professionnelles a procédé à un sondage auprès des usagers de ses services en février. Les résultats obtenus dénotent un taux élevé de satisfaction de la clientèle.

CRT – La Commission des relations du travail, en partenariat avec la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), a mis en ligne chez cette dernière une banque de recherche consacrée aux décisions de la CRT. Cette banque comporte l'ensemble des décisions rendues depuis sa création, soit depuis novembre 2002.

CNT – « Mets tes droits au travail ». Voilà le thème de la nouvelle campagne de publicité télévisée de la Commission des normes du travail qui bat son plein jusqu'en juin sur certains créneaux horaires de nos écrans. L'information véhiculée dans cette campagne s'adresse exclusivement aux 15-24 ans. La CNT cherche à accroître leurs connaissances des normes en vigueur ainsi qu'à les informer sur leurs droits.

CSST – En 2006, la Commission de la santé et de la sécurité du travail a émis 3 614 constats d'infraction, pour un montant total d'amendes atteignant plus de 3, 8 M $. En 2005, ces chiffres étaient de 3 165 constats, pour 2,7 M $ d'amendes.

Autres nouvelles

Le Bureau international du travail (BIT) a accueilli favorablement les plaintes logées en 2006 par un groupe d'organisations syndicales. Ces plaintes, rappelons-le, furent déposées à Genève contre le gouvernement du Canada. Elles concernaient la province du Québec et elles allaient à l'encontre de la « Loi 43 » imposée aux travailleurs de l'État. À cet effet, le BIT a formulé des recommandations afin que le gouvernement se conforme aux diverses conventions internationales mises en cause, et dont le Québec est cosignataire avec le Canada.

La tentative de faire adopter une loi anti-briseurs de grève (projet de loi C-257) par le Parlement du Canada a achoppé pour la dixième fois, en mars. Rappelons que de telles mesures sont toutefois en vigueur au Québec depuis 1977.

Ailleurs au Canada ou dans le monde

La Colombie-Britannique et l'Alberta ont conclu une entente économique particulière qui est entrée en vigueur en avril : l'Accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre (TILMA). L'Accord intervenu entre les deux provinces de l'Ouest est fondé sur la reconnaissance mutuelle pour régler, entre autres, les questions liées aux métiers et aux professions réglementés. Soulignons que l'Ontario et le Québec jouissent aussi d'un accord semblable en matière de mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur réglementé de la construction. Il a été reconduit entre les deux provinces en juin 2006.

La Colombie-Britannique, à l'instar de l'Ontario il y a déjà quelques mois, vient tout juste d'abroger la loi fixant l'âge obligatoire de la retraite à 65 ans. Le Québec, rappelons-le, bénéficie d'une telle mesure depuis 1982.

Selon une enquête d'envergure, réalisée dans dix-huit pays comptant pour 56 % de la population de la planète, l'opinion publique mondiale militerait, de façon générale, en faveur de la mondialisation de l'économie. C'est le Chicago Council on Global Affairs, en collaboration avec la World Public Opinion, qui a réalisé l'enquête. À noter que le Canada ne faisait pas partie de l'échantillon des pays sondés. D'autres considérations autour de la mondialisation, inspirées celles-là de pensées plus critiques, apparaissent chez les penseurs de la première heure de ce mouvement mondial.

Parutions récentes

Printemps 2007

La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2006 – Les résultats de l'année. Les taux de salaire payés aux travailleurs ayant renouvelé leurs conventions collectives en 2006 devraient connaître, au cours de la durée de celles-ci, une hausse annuelle moyenne de l'ordre de 1 %. Ce sont là des hausses qui sont toutefois en recul de 1,4 point de pourcentage par rapport à celles de 2005 (2,4 %).

La famille : la priorité des Canadiens – Desjardins Sécurité financière, par le biais du sondeur SOM, dans une enquête d'opinion menée de février à mars 2007 auprès de 1 504 personnes, constate que 54 % d'entre elles considèrent que la famille constitue la valeur la plus chère, contre 10 % qui accordent une telle place au travail. Soixante-cinq pour cent des personnes ayant répondu jugent, par ailleurs, que leurs employeurs ne partagent pas leurs préoccupations et leurs valeurs.

Bâtir le succès des petites entreprises : une étude sur la productivité des PME – L'étude de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, section Québec (FCEI), publiée en avril, montre que les PME cherchent à réaliser des gains d'efficacité. La FCEI formule à cet égard de nombreuses recommandations aux gouvernements de divers niveaux pour qu'ils créent des conditions favorisant les investissements fructueux. À noter, par ailleurs, que la FCEI du Québec accueille un nouveau vice-président en la personne de M. Simon Prévost. Il occupera le poste détenu depuis plusieurs années par M. Richard Fahey.

Pour une convention collective... en bons termes – C'est le titre que l'Office québécois de la langue française a donné à son nouveau guide. Lancé pour le bénéfice des travailleurs et autres intervenants du monde du travail engagés dans la francisation, ce guide devrait aider celles et ceux qui ont à participer à la rédaction d'une convention collective.

À l'agenda des prochains mois

« Harcèlement psychologique ou problème de gestion? ». Colloque du CRHA-CRIA du Québec, de la Commission des normes du travail et du groupe AST. Le 1er juin 2007, à Montréal (Québec), Canada.

Conférence internationale du Travail. Organisation internationale du travail (OIT). Du 30 mai au 15 juin 2007. Genève, Suisse.

Association of Labour Relations Agencies (ALRA). Congrès annuel. Du 28 juillet au 1er août 2007. Toronto (Ontario), Canada.

ACALO – 66e réunion annuelle. Du 26 au 28 septembre 2007. Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada.

« Forum sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable ». Bureau international du travail (BIT). Les 1er et 2 novembre 2007. Lisbonne, Portugal.

On s'en souvient encore

L'histoire moderne du Québec a été marquée, il y a exactement un demi-siècle (1957), par la célèbre grève à la mine de Murdochville, en Gaspésie. Ce débrayage, tant à cause du nombre de travailleurs concernés (1 000) que de la durée exceptionnelle du conflit de travail (7 mois), fut qualifié par les historiens « du plus mémorable de l'histoire du Québec ». Cette grève se termina néanmoins sur un échec retentissant. Elle constitua ainsi une défaite cinglante pour les mineurs, les syndicalistes et même pour l'ensemble du mouvement ouvrier de l'époque. Plusieurs mineurs furent remplacés au terme de la grève par des briseurs de grève recrutés par la compagnie Gaspé Cooper Mines (Noranda). Malgré cela, une bonne partie de la population locale, régionale et même nationale se mobilisa. Cette dernière alla même jusqu'à acheminer des vivres aux familles des grévistes dont la ville avait été pratiquement fermée par la compagnie au moyen de fiers-à-bras. Ce véritable « cadenassage » de la ville de compagnie se réalisa avec le support

tacite du gouvernement provincial d'alors, celui de Maurice Duplessis. La solidarité qui anima alors le mouvement ouvrier vers une libéralisation des relations du travail fait que cet événement soit aujourd'hui passé à l'histoire.

Coordination et édition - Abonnement - Droits de reproduction